



# LES NOUVELLES DU GRIP

Lettre d'information  
du Groupe de recherche  
et d'information sur la paix  
et la sécurité (GRIP)

Trimestriel n° 36 – 2e trimestre 2005  
GRIP - Rue Van Hoorde, 33  
B - 1030 Bruxelles  
Tél.: (32.2) 241.84.20  
Fax: (32.2) 245.19.33  
Courriel: [admi@grip.org](mailto:admi@grip.org)  
Site web: [www.grip.org](http://www.grip.org)  
Ed. resp.: Bernard Adam  
(Dépôt B-Bruxelles X)

Le GRIP est une organisation  
d'éducation permanente,  
reconnue – et soutenue – par  
la Communauté française.

## La lutte contre la prolifération des armes légères se concrétise

**D**u 6 au 17 juin 2005 se tient à New York la dernière des trois réunions du groupe d'experts des Nations unies chargé d'élaborer un instrument international sur la traçabilité des armes légères. Le texte qui émergera de cette réunion sera ensuite adopté par l'Assemblée générale de l'Onu cet automne. Puis, il sera soumis à la signature des États.

Si certains points restent en suspens (texte juridiquement ou politiquement contraignant, inclusion ou non des munitions, type de suivi), on peut déjà parler d'une avancée importante vers un meilleur contrôle des transferts et d'un outil essentiel dans la lutte contre la prolifération des armes légères. Après l'échec de la conférence de révision du Traité de non-prolifération des armes nucléaires, ce succès attendu devrait quelque peu atténuer la déception des États qui travaillent à l'amélioration de la sécurité internationale.

### Une place dans l'agenda de la communauté internationale

Depuis la fin des années 90, cette question est devenue une préoccupation majeure de la communauté internationale et figure à l'agenda de plusieurs réunions officielles.

Ce regain d'intérêt est lié à l'émergence de deux concepts dans la conduite des relations internationales. D'une part, celui de la « prévention des conflits » : le règlement pacifique des conflits est préférable et moins coûteux aux plans humain et financier. Mieux, il faut éviter les conflits armés, d'autant plus qu'ils sont très difficiles à arrêter, une fois qu'ils ont éclaté. D'autre part, le concept de « sécurité humaine » indique qu'il est temps de prendre également en considération

le sort des individus, en complément de la recherche d'une meilleure « sécurité nationale et internationale ».

L'enjeu commence à être bien perçu. On estime qu'il y a dans le monde 640 millions d'armes légères. Chaque année, le nombre de morts est estimé à 500 000 (dont 300 000 dans les conflits armés) soit en moyenne, un mort chaque minute. Le constat est clair : il y a trop d'armes et trop de victimes. Ainsi, Kofi Annan, Secrétaire général des Nations unies, a qualifié les armes légères d'« armes de destruction massive ».

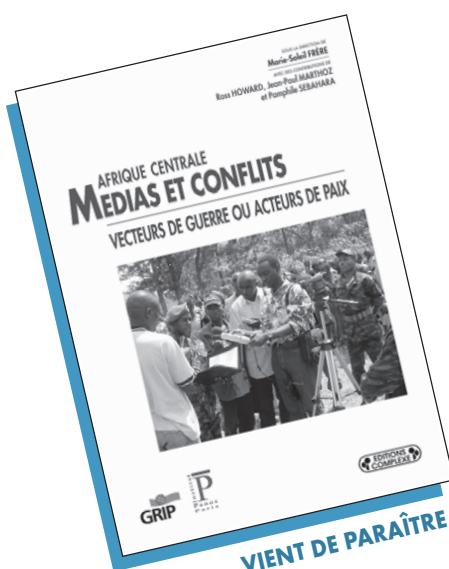
Car le grand paradoxe est que, depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, ce sont les armes légères qui tuent à grande échelle. Or, elles étaient jusqu'il y a peu quasiment absentes du droit international, contrairement aux armes nucléaires, chimiques et biologiques.

### Des signes encourageants

Depuis quelques années, cette situation se modifie peu à peu. En juillet 2001, la première conférence des Nations unies sur les armes légères a adopté un « programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects ». Deux ans plus tard, en juillet 2003, une première réunion biennale en examinait l'application.

Cette année, du 11 au 15 juillet, une deuxième réunion biennale fera le même exercice. Et en juillet 2006, une nouvelle conférence réexaminera le plan d'action décidé en 2001 et devrait lancer de nouvelles initiatives,

**Bernard Adam,**  
directeur du GRIP.  
*(suite en page 2)*





## Nos chercheurs SUR LA BRÈCHE

- **Atelier régional de validation de l'avant-projet de Convention de la Cedeao relatif à la lutte contre la prolifération des ALPC**, Bamako, 16-18 mars. Participation de **Xavier Zeebroek**.
- **Séminaire sur les armes légères et le désarmement** organisé par Fundación Idear Gamma, à Bogotá, 29 mars au 1er avril. Exposé de **Claudio Gramizzi** sur le processus des Nations unies pour l'adoption d'un instrument sur le marquage et le traçage des armes légères.
- **Conférence sur un Traité international sur le commerce des armes (ATT)**, Nairobi, 15-17 avril. (Amnesty International, Oxfam et Iansa, Kenya College of Communications Technology). Participation active de **Georges Berghezan**.
- **Conférence parlementaire en vue de l'harmonisation des législations du Burundi, de la RDC et du Rwanda**, 18-19 avril 2005, à Kigali, Rwanda. Avec le Pnud et l'Awepa. Participation active de **Ilhan Berkol**.
- **Festival Arrêts sur Images**, 21 avril. Organisé par le Gsara Charleroi. Participation de **Caroline Pailhe** au débat suivant la projection du film «Uncovered: the War on Iraq».
- «**La Constitution pour l'Europe et la politique étrangère**», 10 mai. Exposé de **Federico Santopinto** à Nancy, 1er cycle franco-allemand de la Faculté de Sciences Po de la Sorbonne.
- **Réunion du CODUN** (Union européenne), Bruxelles, 13 mai. Intervention d'**Ilhan Berkol** à propos de la 3ème version du projet d'instrument sur la traçabilité des armes légères des Nations unies.

(suite en page 4)



(suite de la page 1)

## La lutte contre la prolifération des armes légères ...

notamment sur le contrôle des courtiers (les intermédiaires dans les ventes d'armement), ainsi que sur les critères relatifs aux exportations d'armes en vue d'un futur « traité sur le commerce des armes ». La mise en place du groupe d'experts qui finalise actuellement l'instrument international sur la traçabilité des armes légères est l'une des concrétisations du plan d'action de 2001.

### Limitier l'usage des armes légères

Lutter contre les trafics d'armes et la prolifération des armes légères doit se faire sur deux fronts. D'une part, freiner l'utilisation des armements, principalement dans les pays du Sud, par un meilleur contrôle des transferts et des stocks et des opérations de désarmement et de destruction des armes collectées. L'Afrique est sans doute le continent qui souffre le plus des conflits armés et de la prolifération des armes légères. Le Conseil de sécurité des Nations unies a d'ailleurs décrété des embargos sur les armes vers plusieurs pays africains en conflit : Somalie, Liberia, Rwanda, Sierra Leone, République démocratique du Congo, Soudan, Côte d'Ivoire.

En Afrique même, plusieurs initiatives se sont également développées. Quinze pays d'Afrique de l'Ouest ont adopté un moratoire sur les transferts et la fabrication d'armes légères en 1998, et l'ont renouvelé en 2001. À la fin de 2005, une conférence se tiendra à Niamey (Niger) afin de transformer ce moratoire en un traité juridiquement contraignant.

Dans la région des Grands Lacs et la corne de l'Afrique, 11 pays ont signé en 2000 la « déclaration de Nairobi », devenue en avril 2004 un texte juridiquement contraignant intitulé « Protocole de Nairobi pour la prévention, le contrôle et la réduction des armes légères et de petit calibre ». Concrètement, les pays signataires se sont engagés à adopter chacun un « plan national d'action » afin de mettre en place une réglementation et des moyens concrets pour mieux contrôler et réduire la détention et la circulation des armes légères.

Plusieurs réunions ont récemment réuni des parlementaires de RDC, du

Rwanda et du Burundi afin de coopérer à la mise en place de ces plans et d'harmoniser les législations nationales (réunions à Bujumbura en mars 2004, à Bruxelles en octobre 2004 et à Kigali en avril 2005).

### Limitier et mieux contrôler les exportations

L'autre front de lutte consiste à limiter et mieux surveiller les exportations d'armes au départ des pays producteurs. Cet aspect est important et est régulièrement rappelé par les responsables politiques des pays du Sud.

L'Union européenne a déjà adopté en mai 1998 le « code de conduite sur les exportations d'armes », qui sera revu dans les prochains mois, ainsi qu'une « action commune » (décembre 1998) précisant la contribution de l'UE à « la lutte contre l'accumulation et la diffusion déstabilisatrices des armes légères ». En ce moment, de nouvelles discussions ont lieu en vue d'adopter dans quelques mois une « stratégie de l'UE sur les armes légères et leurs munitions ». L'objectif serait d'être plus offensif et plus concret dans la lutte contre la prolifération des armes légères, notamment en adoptant une attitude plus préventive que réactive et en fixant une priorité sur l'Afrique.

Mais tous les efforts réalisés dans les institutions internationales et régionales ne pourront pas être suivis d'effets concrets si les États nationaux (ou les régions en Belgique), qui restent les premières autorités compétentes en matière d'exportations d'armes, n'adoptent pas eux-mêmes une politique cohérente avec les objectifs poursuivis au plan international.

Ainsi, le 17 février 2005, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté une déclaration dans laquelle « il encourage les pays exportateurs d'armes à faire preuve du plus haut niveau de responsabilité dans les transactions concernant les armes légères (...) et encourage les États membres à prendre des mesures énergiques afin de limiter la fourniture d'armes légères et de munitions dans les zones d'instabilité ».

**Bernard Adam**

Ce texte a été publié dans la page « débats » de *La Libre Belgique* du 13 juin 2005.

### Géopolitique de l'Iran

Mohammad-Reza Djalili, Bruxelles, Complexe, 2005, 143 p.

En cette année décisive pour l'Iran, qui veut tenir son rang dans l'ordre régional et international, il était opportun de publier ce guide. Pari réussi pour M.-R. Djalili, qui synthétise fort bien l'histoire millénaire de ce pays et sa société, 25 ans après la révolution islamique. Il reprend les préalables linguistiques, culturels et religieux, «l'iranité», les éléments pré-islamiques. L'aire d'influence iranienne s'étend au-delà de ses frontières et plusieurs minorités importantes vivent de part et d'autre de celles-ci. L'opposition en exil est bien organisée. Passée la décennie du cycle révolutionnaire et de la guerre défensive, puis les périodes d'ouverture, il constate que la société a divorcé du pouvoir, que la timide réforme a été confisquée par la théocratie. Le régime reste militarisé et s'arme, tandis que l'économie, centralisée, fonctionne pour des exportations stratégiques. Les pressions extérieures se rapprochent alors même que l'Amérique a liquidé deux régimes voisins hostiles. Il existe un «mystère» iranien, celui de sa cohésion interne et de sa géopolitique en équilibre à un carrefour.

### Le pouvoir normatif du Conseil de sécurité des Nations unies : portée et limites

Catherine Denis, Bruxelles, Bruylant, 2004, 408 p.

Depuis les années 90, le Conseil de sécurité mène une activité croissante en droit international; règlement de différends, comme celui de la frontière Irak-Koweït ou mise en place d'organes comme le Tribunal pénal international pour la Yougoslavie. Lorsqu'il crée des règles générales, notamment en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme, se pose la question de sa compétence et du soutien des États membres.

### Les relations transatlantiques et l'environnement international

Sld Josiane Tercinet, Bruxelles, Bruylant, 2005, Association France-Canada d'études stratégiques, Grenoble, 260 p.

Réalisé à partir des travaux du colloque de l'Association en novembre 2003, l'ouvrage rassemble les points de vue d'auteurs francophones sur les relations transatlantiques, globalement situées dans la «crise», avec une attention particulière à la place du Canada et de la France dans une période dominée par l'affaire irakienne et une critique de l'hégémonie américaine qui mènerait à l'impasse internationale, contrairement au modèle européen. Cependant, les auteurs concluent que le «lien» ne peut être rompu et se joue désormais à travers le duo UE-Otan.

### Rwanda. Un génocide oublié? Un procès pour mémoire

Laure de Vulpian, Bruxelles, Complexe, 2004, 303 p.

Le livre reprend en substance le contenu d'une série d'émissions de France Culture

## Conférence de révision du TNP: la débâcle du nucléaire

Ces dernières années ont régulièrement rappelé les risques qu'engendre la prolifération nucléaire, aussi bien dans le chef des acteurs non étatiques que dans celui des États. En 2003, le monde découvrait l'existence du réseau d'A.Q. Khan au Pakistan, qui avait fourni divers pays parmi lesquels la Libye, l'Iran et la Corée du Nord. S'il semble qu'aucun acteur non étatique n'ait bénéficié de cette aide, ce réseau illégal a illustré les risques d'une prolifération nucléaire. Du côté des États, ce sont plus de 30 000 têtes nucléaires qui alimentent le danger de conflits ou d'accidents majeurs, ainsi que les risques de prolifération via les sites mal sécurisés.

Le Traité de non-prolifération nucléaire (TNP), adopté en 1970 dans le cadre de l'Onu, est la pierre angulaire du désarmement et de la lutte contre la prolifération nucléaires. Du 2 au 27 mai derniers, ses 149 États signataires ont participé à la 7e Conférence de révision de cet accord, à New York. L'objectif était d'examiner la mise en oeuvre des dernières mesures adoptées et de proposer des améliorations pour lutter contre les risques de prolifération, favoriser le désarmement et promouvoir l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

### De la déclaration à l'(in)action

En 2000, la précédente Conférence de révision avait surmonté les désaccords et s'était conclue par une réussite. Un programme de désarmement progressif et systématique en treize mesures avait été adopté, engageant pour la première fois de manière univoque certains pays dotés d'armes nucléaires à éliminer totalement celles-ci. Durant les cinq années suivantes, la déclaration sera cependant difficile à traduire en actions: alors que la lutte contre la prolifération de l'arme nucléaire engendrera quelques succès<sup>1</sup>, les résultats seront particulièrement maigres dans le domaine du désarmement. La fin du traité ABM (antiballistic missile),

la modernisation des armes nucléaires et le rôle clé du nucléaire militaire dans la politique de sécurité américaine remettront en question le respect des obligations des États dotés de cette arme de destruction massive.

### L'échec de la Conférence

À l'ouverture de cette Conférence, les attentes étaient donc élevées. «Je vous défie d'accepter que le désarmement, la non-prolifération et le droit à l'utilisation pacifique [de l'énergie nucléaire] sont vitaux. Je vous défie d'admettre qu'ils sont trop importants pour être tenus en otage par les politiques du passé. Je vous défie de reconnaître qu'ils imposent des responsabilités à tous les États.»<sup>2</sup> Quinze jours seront malheureusement nécessaires à

**Dès la conception de l'agenda, les États-Unis et la France se sont farouchement opposés à toute référence sur les résultats des conférences de 1995 et 2000. (...) L'échec est patent : la Conférence n'aura pas réussi à atténuer la crise de confiance dans le TNP.**

l'élaboration de l'agenda et des organes, alors que les discussions de fond auraient dû commencer dès la première semaine. Il a fallu un processus «douloureux, prolongé et difficile à comprendre» selon le président de la Conférence Sergio de

Queiroz Duarte<sup>3</sup>, pour y arriver. Dès la conception de l'agenda, les États-Unis et la France se sont farouchement opposés à toute référence sur les résultats des conférences de 1995 et 2000.

Ne disposant plus que de cinq jours pour les discussions de fond, les États parties seront incapables de combler le vide qui les sépare. La Conférence se terminera sans déclaration finale.

L'échec est donc patent: la Conférence n'aura pas réussi à atténuer la crise de confiance dans le TNP. Le consensus historique de 2000 ne s'est

1. Partenariat global du G8, Initiative de sécurité contre la prolifération, résolution 1540 du Conseil de sécurité.

2. Secrétaire général des Nations unies, «Address to the nuclear Non-Proliferation Treaty Review conference», NY, Treaty Review Conference, 2 mai 2005.

3. WILPF, «The Viennese gossip column», *News in Review*, n° 8, 11 mai.



## Nos chercheurs SUR LA BRÈCHE

- **Première conférence nationale sur la prolifération et la circulation illicite des armes légères en Côte d'Ivoire**, organisée à Grand Bassam par le Gouvernement de réconciliation nationale et le Pnud Côte d'Ivoire, 16 au 20 mai 2005. Leçon inaugurale de **Claudio Gramizzi** et participation aux travaux de mise en place d'une commission nationale sur les armes légères.
- « **Rwanda: Comment peut-on éviter un génocide dans le futur?** », 19 mai, conférence organisée au Centre culturel d'Uccle par IMAJ et B'nai B'rith après la projection de « Tuez les tous, histoire d'un génocide sans importance », un film de Raphaël Glucksmann, David Hazan et Pierre Mezerette. Exposé de **Pamphile Sebahara**.
- **Atelier du Département de désarmement sur le combat contre le courtage illicite des armes légères et de petit calibre**, New York, 27 mai et Genève, 1er juin. Exposé de **Holger Anders**.
- **Security when States Fail**, 30-31 mai. Réunion Cost (Coopération européenne dans le domaine de la recherche scientifique et technique) à La Haye. Participation et rapport de commission de **Xavier Zeebroek** et **Claudio Gramizzi**.
- « **La Constitution pour l'Europe et la politique étrangère** », 4 juin. Exposé de **Federico Santopinto** à un séminaire organisé à Taiwan par l'Université nationale de Cheng Chi de Taipei.
- **Mission d'enquête de la Région wallonne en Tanzanie**, 6-11 juin. Participation de **Ilhan Berkol** en tant qu'expert, dans la cadre de la demande de licence d'exportation d'une ligne de production de munitions de petit calibre.



## Irak: la désinformation continue

**E**n temps de guerre, quand le soutien de l'opinion publique est crucial, il est d'usage qu'un président rassure la nation et fasse preuve d'un optimisme sans faille.

Dans le cas de la guerre en Irak cependant, les vœux pieux de l'administration Bush ne cessent de poser question, depuis l'insistance sur les armes de destruction massive irakiennes (ADM) et les liens entre Saddam Hussein et Al-Qaida jusqu'aux « progrès » actuels soi-disant engrangés sur le terrain. La propagande s'élève ici au rang de véritable manœuvre de désinformation.

### Recherche ADM désespérément

Dans son dernier rapport du 6 octobre 2004, Charles Duefler, le nouvel inspecteur américain en chef de l'Iraq Survey Group, discréditait à nouveau l'argument de l'administration Bush développé en prélude à l'invasion de l'Irak, affirmant que son équipe n'avait découvert aucune arme de destruction massive dans le pays et concluant : « Je ne m'attends pas à trouver des stocks militaires d'ADM significatifs cachés en Irak. »<sup>1</sup>

Plus récemment, en mars dernier, un addendum de 92 pages observe qu'il est « improbable qu'un transfert officiel de matériel ADM de l'Irak vers la Syrie se soit opéré »<sup>2</sup>, invalidant de ce fait l'une des raisons les plus souvent avancées pour expliquer l'absence des armes irakiennes présentées par George Bush comme « les plus mortelles jamais mises au point ».

### Les commissions d'enquête américaines et britanniques: l'impunité des responsables politiques

Au Royaume-Uni, la Commission multipartite présidée par Lord Robin Butler et chargée d'examiner les failles du dossier irakien relatif aux armes de destruction massive, a remis ses conclusions le 14 juillet 2004<sup>3</sup>.

Le rapport critique la fiabilité de certaines sources, parfois de seconde main, utilisées par les services secrets

britanniques pour tenter de justifier la guerre en Irak, certaines étant « sérieusement défectueuses » et « sujettes à caution ». Quant aux responsabilités politiques, l'examen du dossier n'a révélé, selon la Commission, « aucune preuve de distorsion délibérée des faits ».

Aux États-Unis, la Commission d'enquête, créée le 6 février 2004 par le président Bush remettait son rapport un an plus tard, le 31 mars 2005<sup>4</sup>. Si ses conclusions accablent les services de renseignement, elles n'examinent pas la question des pressions politiques ni ne se prononce sur la manière dont les décideurs politiques ont utilisé ces renseignements pour justifier la guerre contre l'Irak.

### 2004: la lutte globale contre le terrorisme face aux chiffres

Fin avril 2005, le département d'État américain publie son rapport par pays sur le terrorisme relatif à l'année 2004<sup>5</sup>. Al-Qaida reste la « principale menace terroriste à laquelle les États-Unis doivent faire face », le réseau restant « résolu à attaquer les États-Unis sur leur sol et leurs intérêts à l'étranger ».

À la suite de la polémique relative aux statistiques de 2003, qui avaient dû être finalement revues à la hausse, le département d'État s'est refusé cette année à publier les statistiques relatives à 2004, laissant cette tâche au Natio-



nal Counterterrorism Center (NCTC), créé en juin dernier.

Malgré les efforts des fonctionnaires pour interpréter différemment les chiffres, un premier rapport intérimaire du NCTC ne plaide pas pour l'efficacité de la lutte globale contre le terrorisme de George Bush<sup>6</sup>. Lors d'une conférence de presse, le directeur du NCTC faisant fonction, John Brennan, révélait que 651 attentats terroristes internationaux importants ont eu lieu en 2004, triplant donc les 175 incidents de 2003.

Pour ce qui est des actes visant les intérêts strictement américains, 64 attaques terroristes sont répertoriées, soit 10 % du total des attentats, dont l'écrasante majorité – 83 % – se sont produits au Moyen-Orient.

## L'Irak: un nouvel outil de recrutement

L'Irak, quant à lui, devient « ce que l'Afghanistan représentait auprès des premières générations de djihadistes: un creuset pour ces combattants venus du monde entier, un terrain d'entraînement et un centre d'endoctrinement »<sup>7</sup>.

Les directeurs des principales agences du renseignement américain, auditionnés le 16 février 2005 devant la Commission du renseignement du Sénat américain, sont unanimes à ce propos.

Évaluant les menaces internationales auxquelles les États-Unis doivent faire face, le vice-amiral Lowell E. Jacoby, directeur de la Defense Intelligence

Agency (DIA), déclare quant à lui que « la politique [des États-Unis] au Moyen-Orient alimente le ressentiment islamique », précisant qu'« une écrasante majorité, au Maroc, en Jordanie et en Arabie saoudite, estime que les États-Unis ont une politique néfaste vis-à-vis du monde arabe ».

## Conditions socio-économiques: le Pnud tire la sonnette d'alarme

Loin des débats en cours à Washington, la réalité irakienne est, elle aussi, en totale contradiction avec l'optimisme de Bush et Rumsfeld. Une étude réalisée en 2004 et publiée en mai 2005 par le gouvernement irakien et le Pnud montre que les conditions de vie des Irakiens se sont gravement dégradées. Comparé aux pays de la région, l'Irak se trouve en bas de l'échelle des objectifs du Millénaire pour le développement de l'Onu et, plus grave encore, en comparaison aux statistiques précédentes disponibles, l'étude laisse entrevoir une détérioration alarmante de tous les indicateurs<sup>8</sup>.

Les résultats de l'enquête montrent la dégradation des conditions de vie des Irakiens dans les domaines du logement, des infrastructures, de la démographie, de la santé, de l'éducation, du statut de la femme, du travail et des revenus. La malnutrition est chronique; l'analphabétisme, croissant; le chômage, galopant.

Ainsi, et parmi d'autres éléments recueillis dans le rapport, un quart des enfants, âgés entre six mois et cinq ans, souffre de malnutrition chronique. Les jeunes Irakiens sont actuellement plus illettrés que les précédentes générations alors que 39 % de la population a moins de 15 ans. Quant au chômage, le taux chez les jeunes hommes qui ont reçu une éducation secondaire ou universitaire atteint les 37 %.

Caroline Pailhe

1. *Comprehensive Report of the Special Advisor to the DCI on Iraq's WMD*, 30 septembre 2004.

2. Addendums to the *Comprehensive Report of the Special Advisor to the DCI on Iraq's WMD*, mars 2005.

3. House of Commons, *Review of Intelligence on Weapons of Mass Destruction*, Report of a Committee of Privy Counselors, (Butler Report), 14 juillet 2004.

4. Commission on the Intelligence Capabilities of the United States Regarding Weapons of Mass Destruction, 31 mars 2005.

5. Département d'État, Office of the Coordinator for Counterterrorism, *Country Reports on Terrorism 2004*, avril 2005.

6. National Counterterrorism Center, *A Chronology of Significant International Terrorism for 2004*, 27 avril 2005.

7. United States Senate Select Committee on Intelligence, Open Hearing: The World Threat to the United States, 16 février 2005.

8. *Iraq Living Conditions Survey 2004*, Ministry of Planning and Development Cooperation and UNDP, 2005.

## Livres reçus

(suite de la page 3)

sur le génocide des Tutsi. Il se base au départ sur les « minutes sonores » du procès à Bruxelles des « Quatre de Butare », en 2001. Un regard et un style journalistiques qui veulent éclairer, par différents apports, ces faits atroces et imprescriptibles. Édifiant témoignage. Une question à l'Histoire qui interroge autant la Belgique que l'Afrique.

### La guerre d'Irak. Prélude d'un nouvel ordre international?

Sld Barbara Delcourt, Denis Duez et Eric Remacle, Bruxelles, Presses inter-universitaires européennes - Peter Lang, 2004, 259 p.

Au-delà de la question du titre, du regret de cette guerre, le discours même sur la guerre, « fabrique du réel », n'est-il pas un débat « occidental » sur l'ordre international? Les contributions, complémentaires et parfois plurielles, interrogent plus finement les questions de l'impérialisme et du multilatéralisme, du dialogue des civilisations, de la guerre et de la paix. Tout comme la relation entre le droit et la sécurité internationale, la résilience des sociétés s'adaptant à leurs changements imposés. Un ouvrage bien agencé et d'une belle mise en page.

### L'Art de la Paix.

#### Approche transdisciplinaire

Sld Pierre Calame, Benjamin Denis et Eric Remacle, Bruxelles, Presses inter-universitaires européennes - Peter Lang, 2004, 363 p.

Recueillis sur la base des contributions au colloque « L'Art de la Paix. Approche transdisciplinaire » qui a inauguré la chaire Bernheim d'études sur la paix et la citoyenneté de l'ULB, le 9 novembre 2001, les textes sont répartis en trois parties: « De la violence à la paix », « La culture de la paix » et « La paix comme enjeu international ». La transdisciplinarité de l'ensemble en fait sa richesse, en même temps que sa difficulté car les relations entre les textes et leurs insertions dans les thématiques ne sont pas toujours évidentes. La troisième partie forme un tout plus cohérent, invitant à une lecture plus formelle, politique et juridique des relations internationales, à la recherche d'une communauté internationale garante de la paix.

### Au sein de la Maison-Blanche La formulation de la politique étrangère des États-Unis

Charles-Philippe David, Presses de l'Université Laval, Sainte-Foy (Québec), 2004, 737 p.

Que ceux qui s'attendent à une vision du Bureau ovale à partir d'un angle spéculatif se rassurent: il s'agit bien d'un très sérieux et copieux livre de sciences politiques. Trois chapitres nous expliquent le processus, le système et le contexte décisionnel américains. Ensuite, neuf chapitres analysent, au sein de la Maison-Blanche, l'activité du Conseil national de sécurité, de 1947 à 2004, illustrée chacune par quelques études de cas. En annexes, des organigrammes, un index des noms propres et une importante bibliographie. À lire.

Alain Reisenfeld

## Toujours d'actualité

### ARMES LÉGÈRES DESTRUCTIONS MASSIVES

500 000 morts par an, une victime par minute: c'est le lourd tribut payé chaque année aux armes légères.

Difficile d'oublier les tueries de Nanterre, Zug, Dunblane ou du lycée de Littleton qui inspira Michael Moore pour son pamphlet «Bowling for Columbine». Au-delà de ces images choc, la réalité est malheureusement plus terrible et plus banale.

En Belgique, il y a quatre suicides par arme à feu pour un homicide; en France, le rapport est de sept à un: chez nous, les armes tuent tous les jours, sans avoir droit ni à la une, ni à la rubrique des faits divers.

Dans les pays en proie à la guerre, elles sont omniprésentes. À la portée de tous, elles font d'énormes ravages, ce qui a amené Kofi Annan à les qualifier d'«armes de destruction massive». Selon de récentes estimations, il y aurait quelque 640 millions d'armes légères de par le monde.

Longtemps indifférente, la communauté internationale semble avoir pris la mesure du problème. Une première conférence onusienne s'est tenue en 2001. Il reste que la partie s'annonce longue et difficile vu les multiples résistances, en particulier de la part des pays producteurs et des vendeurs. D'énormes profits sont en jeu.

Ce livre didactique fait le tour de la question des armes légères, de manière synthétique et complète: depuis leur origine jusqu'aux destinataires – notamment les réseaux terroristes –, en passant par les techniques des trafiquants, les lacunes des législations et les impacts sur le terrain... Nous sommes tous concernés.

**Michel Wéry** est chargé de recherche au GRIP; **Bernard Adam** est directeur du GRIP.

Un ouvrage de 120 pages –  
10,90 euros.  
(ISBN 2-87027-970-1)

(suite de la page 3)

## La débâcle du nucléaire

plus reproduit, repoussant probablement d'un même geste toute avancée face à la conférence générale du désarmement<sup>4</sup>, totalement paralysée depuis 1996. Les menaces sont pourtant bien présentes. Comme l'a rappelé l'ancien Secrétaire américain à la Défense, Robert McNamara, «la combinaison de la nature faillible de l'être humain et des armes atomiques conduira à leur emploi»<sup>5</sup>. Soixante ans

après Hiroshima et Nagasaki, les États parties ont manqué l'occasion de diminuer ce risque.

**Céline Francis**

4. Cette conférence a été créée en 1979 afin de traiter des questions relatives au contrôle des armes et du désarmement. Ses 66 membres se réunissent trois fois par an à Genève.

5. UN News, «Une attaque nucléaire sur le territoire américain est possible dans la prochaine décennie, prévient Robert McNamara», NY, 24 mai 2005.

Ce texte a été publié dans la page «débat» de *La Libre Belgique* du 3-4 juin 2005.

## Ce n'était pas une Constitution...

La mauvaise habitude des décideurs européens de présenter leurs politiques par des expressions pompeuses et inappropriées à des fins de propagande s'est révélée un véritable boomerang. Valérie Giscard d'Estaing avait à tout prix voulu attribuer le terme solennel de «constitution» au document que la Convention devait élaborer à partir des traités européens existants.

Si les 458 articles, les 36 protocoles et les 50 déclarations annexes (plus de 400 pages en tout) produits à ce propos correspondaient vraiment à une Constitution au sens propre du terme, celle-ci aurait été tout simplement inacceptable. Heureusement, ce n'était pas le cas. Le texte adopté n'a pas la valeur juridique d'une constitution: il s'agit simplement de l'énième traité européen en matière d'intégration, comme l'avaient été auparavant les traités de Nice (2000), d'Amsterdam (1997), de Maastricht (1992); comme l'était l'Acte unique européen de 1986 ou encore le Traité de Rome de 1957. Ni plus, ni moins. La peur de sacrifier par une loi fondamentale les dispositions de nature libérale qui, depuis toujours, régissent l'intégration européenne, était donc injustifiée. Toutefois, cette peur était involontairement générée par une rhétorique européenne totalement déplacée.

Or, à propos de libéralisme, il est curieux de constater que le traité européen qui méritait le plus cette étiquette était sans nul doute celui de Maastricht de 1992. Seulement, cette année-là, le président français n'était pas Jacques Chirac... mais François Mitterrand. Ainsi, le plus libéral des accords euro-

péens fut approuvé tant bien que mal par la majorité des électeurs socialistes français, dont Laurent Fabius. Ne pas avoir ratifié la «Constitution» aujourd'hui en ayant ratifié le Traité de Maastricht en 1993 est synonyme d'un réveil tardif, et peut-être aussi contradictoire s'il l'on considère les nouveautés, certes limitées, que le nouveau traité présentait en matière sociale par rapport aux accords précédents.

Moralité: les «non» français et néerlandais risquent de laisser l'Europe sociale ancrée à Nice et à Maastricht. En effet, les nouveaux membres venus de l'Est et la Grande-Bretagne, prochaine présidente du Conseil européen, accepteront difficilement de renégocier les complexes compromis sociaux auxquels l'UE était parvenue.

### Qu'en est-il des réformes de la politique étrangère?

Si dans le monde francophone, les questions économiques et sociales ont monopolisé le débat sur la Constitution européenne, les réformes en matière de politique étrangère proposées par le nouveau traité n'étaient pas moins importantes.

Contrairement aux dispositions sociales, celles-ci pourraient bien être adoptées. Les normes en la matière ont en effet été l'objet d'un large consensus qui permettrait aux États de les intégrer dans les traités existants par une réforme mineure, le fameux «plan B», recours promis par les gouvernements en cas de non-ratification de la Constitution.

Ainsi, le ministre des Affaires étrangères de l'UE (MAE) et le service diplo-

matique censé soutenir son action pourraient voir le jour en 2007. Il réunirait les postes actuels de commissaire aux Relations extérieures de la Commission européenne (Relex) et de Haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune (Pesc), en établissant un pont entre le Conseil et la Commission.

À ce titre, il serait aussi vice-président de la Commission et présiderait le Conseil Affaires extérieures de l'UE. Le terme « ministre » est pourtant un autre produit de la rhétorique européenne. Dans le cadre de la Pesc, le MAE ne pourrait être considéré comme un véritable décideur politique, car il représenterait et coordonnerait la volonté des États membres exprimée au sein du Conseil à l'unanimité, exactement comme le fait aujourd'hui le Haut représentant.

L'institution d'un poste de président du Conseil européen est une autre réforme majeure de la Constitution qui pourrait être préservée. La présidence tournante actuelle, assurée par un nouvel État tous les six mois, était considérée comme une cause de discontinuité de l'action européenne. Le nouveau Président resterait lui en exercice deux ans et demi (renouvelable une fois), garantissant ainsi plus de constance dans les dossiers traités. Comme le ministre, le Président devrait représenter la Pesc dans le monde.

### Et la défense ?

En matière de sécurité et de défense, la Constitution devait introduire une nouveauté majeure s'ajoutant au principe déjà en place des coopéra-

tions renforcées : la « coopération structurée permanente ». Le texte constitutionnel prévoyait en effet des dispositions spécifiques permettant aux États membres d'intensifier la coopération dans le domaine militaire sans pour autant impliquer l'ensemble de l'Union.

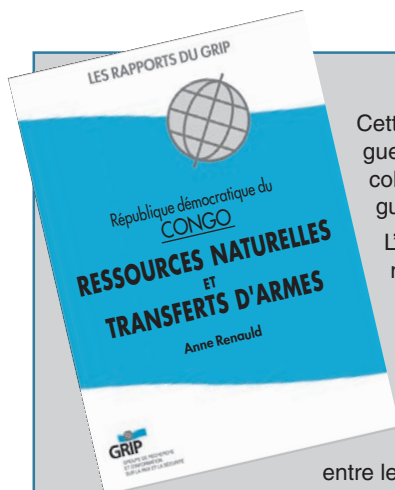
La coopération structurée permanente se caractérisait par une plus grande simplicité procédurale par rapport aux coopérations renforcées. En outre, il était prévu qu'elle se fasse uniquement entre « les États membres qui remplissent les critères les plus élevés de capacités militaires et qui ont souscrit des engagements plus contraignants en cette matière (...) »<sup>1</sup>.

Une fois adoptée, la coopération structurée, qui s'annonçait donc comme un club réservé aux États les plus vertueux en matière de défense, aurait encouragé les gouvernements à augmenter leurs dépenses militaires pour pouvoir y participer. Il s'agissait donc d'une réforme très importante, passée le plus souvent inaperçue auprès d'une opinion publique concentrée sur les non moins importantes questions sociales.

Après les « non » à la ratification de la Constitution, contrairement aux réformes en matière de politique étrangère, le sort de la coopération structurée permanente est plus incertain. Il serait peut-être temps d'ouvrir le débat, avant que le Conseil européen ne (re)prenne une décision définitive à ce sujet.

Federico Santopinto

1. Art. I-41, paragraphe 6, Traité établissant une Constitution pour l'Europe.



Rapport 2005/1, réalisé par Anne Renauld, 32 pages, 7 euros.

Cette étude éclaire tout d'abord le contexte de la guerre et constate que les diamants, le cuivre, le coltan, etc. sont devenus à la fois l'enjeu de la guerre et le moyen de la poursuivre.

L'auteur se consacre ensuite à plusieurs documents mettant en cause une société d'extraction diamantaire et ses transferts de fonds à au moins deux sociétés d'armements européennes pour le compte de l'État congolais.

Dans une approche à la fois juridique et éthique, l'étude aboutit à une série de recommandations visant à rétablir un équilibre entre le droit, le commerce et l'équité.

Depuis plus de 20 ans, nous informons le grand public comme les responsables, notamment par nos publications, de façon à éveiller, entretenir et renforcer un courant d'opinion porteur.

## Vous pouvez agir vous aussi.

### Soutenez notre action :

#### en devenant membre

par le versement d'une cotisation annuelle. Être membre du GRIP donne droit au trimestriel « Les Nouvelles du GRIP » ;

15 € - 16 € - 18 €

(Attention : les prix indiquent les tarifs, dans l'ordre, pour la Belgique, Autres Europe et Autres Monde)

#### en achetant

une ou plusieurs publications ;

#### en vous abonnant

aux « Livres du GRIP » et au trimestriel (le GRIP édite cinq ouvrages par an) ;

80 € - 90 € - 95 €

en prenant

#### l'abonnement complet

formule qui donne droit, en plus des livres et du trimestriel, aux « Rapports du GRIP » ;

135 € - 150 € - 160 €

en prenant

#### l'abonnement de soutien

250 € - 250 € - 250 €

en effectuant un

don\*

#### \* EXONÉRATION FISCALE :

Le GRIP bénéficie de l'exonération fiscale. Tout don de 30 € et plus donne droit à une attestation fiscale.

## VIENT DE PARAÎTRE

### Comment se procurer les publications du GRIP

Tous les ouvrages du GRIP sont vendus en librairie.

Mais ils peuvent aussi être directement commandés au GRIP.

Envoyez-nous une lettre ou le bon de commande ci-joint – accompagné du paiement – à l'adresse du GRIP  
rue Van Hoorde, 33  
B - 1030 Bruxelles.

Vous pouvez également commander nos publications par téléphone (32.2) 241.84.20 par fax (32.2) 245.19.33 par e-mail (publications@grip.org) ou via Internet (www.grip.org)

### Modes de paiement

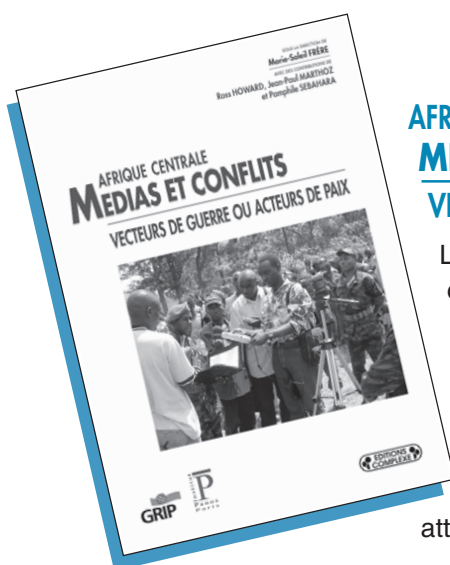
**Belgique :** virement au compte 001-1711459-67 du GRIP à Bruxelles; virement au CCP 000-1591282-94 du GRIP à Bruxelles; bulletin de virement.

**France :** chèque barré; mandat postal international.

**Luxembourg :** soit verser au CCP 86464-37 du GRIP à Luxembourg; soit envoi d'un chèque au GRIP.

**Autres pays :** virement au CCP 000-1591282-94 du GRIP à Bruxelles; mandat postal international.

**Autre moyen de paiement**  
Carte de crédit (VISA, Eurocard, Mastercard)  
Précisez votre n° de carte et la date d'expiration.



### AFRIQUE CENTRALE MÉDIAS ET CONFLITS

#### VECTEURS DE GUERRE OU ACTEURS DE PAIX

Les médias peuvent-ils être neutres lorsqu'ils couvrent un conflit? Le journaliste est-il, en temps de crise, un simple observateur ou un acteur à part entière? Ces questions cruciales ont suscité de nombreuses réflexions depuis la guerre du Golfe en 1990. Mais l'Afrique centrale, principal foyer de tensions au monde, n'a jusqu'ici pas fait l'objet d'une attention particulière.

De la sinistre *Radio des mille collines*, qui a accompagné et encouragé le génocide des Tutsi au Rwanda en 1994, aux expériences nombreuses de médias «humanitaires» et «de paix» en Centrafrique, en RDC et au Burundi, l'Afrique centrale offre pourtant un champ d'exploration et d'action privilégié. Car, en temps de guerre, l'information se révèle une arme puissante, aux effets souvent dévastateurs. Mais les médias peuvent tout aussi bien préparer les esprits à la paix. Tantôt pyromanes, tantôt pacificateurs...

Cet ouvrage fait d'abord le point sur le rôle des médias dans les conflits armés et dans la construction de la paix. Ensuite, il présente les expériences de neuf pays (Burundi, République démocratique du Congo, Rwanda, Centrafrique, Congo, Tchad, Cameroun, Gabon et Guinée équatoriale) et analyse les contraintes rencontrées par les journalistes locaux dans une région fortement déstabilisée. L'étude se termine par une réflexion sur la couverture des crises africaines par les médias du Nord.

**Marie-Soleil Frère** est chercheur qualifié du Fonds national de la recherche scientifique à l'Université libre de Bruxelles et expert associé à l'Institut Panos Paris. **Ross Howard**, journaliste, est formateur et consultant spécialisé dans le domaine «médias et conflits». **Jean-Paul Marthoz**, journaliste, est directeur international de l'information à Human Rights Watch. **Pamphile Sebahara** est chargé de recherche au GRIP.

Un ouvrage de 336 pages – 19,90 euros.  
(ISBN 2-87027-973-6)

### Iran

#### Regard vers l'est : la politique asiatique de la République islamique

Quelles relations politiques, économiques et énergétiques l'Iran entretient-il avec l'Inde, la Chine et le Japon? Outre l'importance que revêt cette question dans le contexte actuel de crise nucléaire iranienne, les réponses qu'y apportent Mohammad-Reza Djalili et Thierry Kellner, deux spécialistes de l'Asie centrale, constituent un dossier riche d'enseignements, qui rappelle que l'Iran ne dépend pas seulement des États-Unis et de l'Europe pour son intégration dans l'échiquier mondial.

Rapport 2005/2, réalisé par Mohammad-Reza Djalili et Thierry Kellner, 36 pages, 7 euros.

